



autorité parentale exclusive

Par **GOD_Can**, le **25/05/2010** à **16:14**

bonjour

tout d'abord il s'agit du cas d'un enfant naturel (c'est à dire né de parents non-mariés)
quelqu'un pourrait-il me communiquer l'article de loi du code civil qui dit que l'autorité parentale n'est conjointe pour mère française et un père étranger sur le territoire français que si la double reconnaissance a été faite avant les 1 ans et l'enfant et que si au moment de la reconnaissance les parents a été faite pendant que les parents vivaient ensemble?

peut -être cela n'est pas vrai , de même merci de m'éclairer..

je sais que le code civil dit en général que l'autorité parentale est conjointe dès lors que le 2e parent reconnaît l'enfant dans les premiers 1 ans...

merci d'avance pour toute réponse

Par **GOD_Can**, le **06/06/2010** à **20:34**

aucune réponse ?

svp toute intervention constructive est la bienvenue . article de loi , témoignage personnel ...

merci d'avance